

Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur [impots.gouv.fr](#)



2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 23 874 368 234

Référence de l'avis : 25 35 A220551 79

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

18 RUE PAUL GAUGUIN
VERN-SUR-SEICHE
35770 VERN SUR SEICHE

Numéro FIP : 350 09 19 9989237789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 35054

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 2
SAID 1ER SECTEUR
2 BD MAGENTA
35044 RENNES CEDEX

DENIEUL MARIE ODILE
18 RUE PAUL GAUGUIN
VERN-SUR-SEICHE
35770 VERN SUR SEICHE

Somme qui vous est remboursée

63,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

**Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025
sur le compte bancaire suivant :**
FR76 3000 4010 930X XXXX XXX1 265
Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
[impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et prise de RDV

SIP RENNES 2
SAID 1ER SECTEUR
2 BD MAGENTA
CS 24441
35044 RENNES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 24 239

Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

alent 1 - Nom de naissance : DENIEUL MARIE

situation du foyer	cas particulier	enfants mineurs célibataires	enfants mariés	personnes reconnues handicapées
D	L			
RÉPONDRE À LA QUESTION		RÉPONDRE À LA QUESTION		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	1.50
Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Pensions, retraites, rentes.....		27698		
Abattement spécial de 10%.....		- 2770		24928
Salaires, pensions, rentes nets.....		24928		
Revenu brut global.....				24928
CSG déductible.....				- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰			Montant déclaré	Montant retenu
Versements épargne retraite déclarant 1.....			708	708
Total des charges déduites ¹¹				- 708
Abattement personnes âgées ou invalides.....				- 1398
Revenu imposable.....				22822
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12.8%	Montant 615
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				613
Décote.....				- 612
Impôt avant réductions d'impôt.....				1
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Dons : personnes en difficulté.....		256	256	1
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 1
Impôt proportionnel.....				+ 79
Impôt total avant crédits d'impôt.....				79
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré		Montant retenu
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		79		79
Cotisations syndicales.....		240		240
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 158
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 158
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique avant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :

- 158

+ 95

Solde d'impôt sur les revenus 2024 :

- 63

**COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES. LE MONTANT
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE**

63

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE. VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵

24239

Informations indiquées pour mémoire

Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires

94

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

615

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des

cotisations versées en 2025, pour la

déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Déclar. 1

14790

Plafond total de 2023

708

Cotisations prises en compte pour 2024

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022

+ 2805

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023

+ 3691

Plafond non utilisé pour les revenus de 2024

+ 4637

Plafond calculé sur les revenus de 2024

= 15247

Plafond pour les cotisations versées en 2025

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS

et retrouver l'ensemble de vos informations

rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source)

particulier/gérer mon prélèvement à la source ou

appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition

11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée

du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024

les revenus déclarés de votre foyer fiscal.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

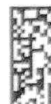
Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
VERN-SUR-SEICHE
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 2
2 BD MAGENTA CS 24441
35000 RENNES

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550863426591W

0181-014770-0051-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 23 874 368 234
Référence de l'avis : 25 35 4566521 27
Contrat de prélèvement : M3 35 3297222 51
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M335329722251

Numéro de propriétaire : 352 D00310 L

Département d'imposition : 35
ILLE-ET-VILAINE

Commune d'imposition : 352
VERN-SUR-SEICHE

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 04/09/2025

Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 35054

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP RENNES 2
2 BD MAGENTA CS 24441
35000 RENNES
Tél : 02 99 29 37 48

• pour le montant de votre impôt :

SDIF ILLE ET VILAINE
CEL FONC DEPARTEMENTALE ST MALO
2 BOULEVARD MAGENTA
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

DENIEUL MARIE ODILE
18 RUE PAUL GAUGUIN
35770 VERN SUR SEICHE

Somme à prélever

288,00 €

Montant de vos taxes foncières 1 328,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 040,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2025 :

15 septembre	2025	130,00 €	17 novembre	2025	28,00 €
15 octobre	2025	130,00 €			

Compte bancaire : FR76 3000 4010 930X XXXX XXX1 265

Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2026

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2026	132,00 €	15 juin	2026	132,00 €
16 février	2026	132,00 €	15 juillet	2026	132,00 €
16 mars	2026	132,00 €	17 août	2026	132,00 €
15 avril	2026	132,00 €	15 septembre	2026	132,00 €
15 mai	2026	132,00 €	15 octobre	2026	132,00 €

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant,
prévues par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour
déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBL6PN	PROPRIETAIRE	DENIEUL MARIE-ODILE PAULE

Taxes foncières 2025

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2024	40,96 %	%	1,73 %	0,0797 %	9,85 %	0,229 %	
Taux 2025	40,96 %	%	1,73 %	0,085 %	9,85 %	0,228 %	
Adresse	18 RUE PAUL GAUGUIN						
Base	2416		2416	2416	2416	2416	
Cotisation	990		42	2	238	6	1278
Cotisation lissée							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation lissée							
Cotisation 2024	973		41	2	234	5	
Cotisation 2025	990		42	2	238	6	1278
Variation	+1,75 %	%	+2,44 %	0 %	+1,71 %	+20,00 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisation 2024								
Cotisation 2025								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 27346 €.

Pour plus d'informations, consultez la notice.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale

50

Dégrèvement Habitation principale

Dégrèvement JA État

Dégrèvement JA Collectivité

Références administratives : 350 21 111 054 352 352 Z S

Montant de votre impôt

1328

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



BNP PARIBAS
BANQUE DE BRETAGNE

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

BNPPARB VERN SUR SEICHE (02783)

Code Banque

30004

Code Guichet

01093

Numéro de compte

00000307712

Clé RIB

65

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4010 9300 0003 0771 265

BIC (Bank Identification Code) : **BNPAFRPPXXX**

MME DENIEUL MARIE ODILE

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 110835305482 Nationalité Française

Nationalité Française

Prénom(s) : MARIE-ODILE, PAULE

Sexe : F

Né(e) le : 26.11.1957

a: JANZÉ

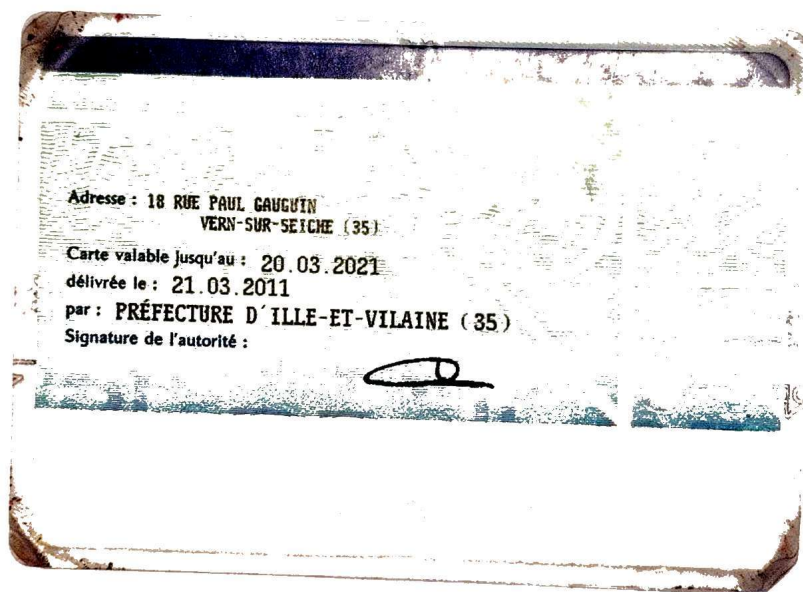
Taille 1 64m

Signature
du titulaire :

IDFRADENIEUL<<<<<<<<<<<<<<<<<<353269

1103353054825MARIE<0DILE<<P5711266F5





Adresse : 18 RUE PAUL GAUGUIN
VERN-SUR-SEICHE (35)

Carte valable jusqu'au : 20.03.2021
délivrée le : 21.03.2011

par : PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE (35)
Signature de l'autorité :

